# Avis sur le canevas de politique de reconnaissance et de soutien des groupes d’action communautaire montréalais

Déposé à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise suite à l’assemblée des groupes communautaires montréalais du 26 février 2019

En août 2018, lorsque le conseil municipal de la ville de Montréal a présenté sa motion d’intention d’adopter une politique de reconnaissance des organismes communautaires, les groupes se sont réjouis de cette volonté de reconnaitre leur contribution sociale et leur spécificité.

Le 26 février dernier, 83 groupes ont participé à une assemblée de consultation organisée par 12 regroupements régionaux d’organismes communautaires de Montréal afin d’entendre leurs membres sur ce qu’ils aimeraient retrouver dans une telle politique. Durant cette assemblée, plusieurs organismes ont fait état des difficultés rencontrées lors des processus de reconnaissances (accréditation) et de soutien dans leurs arrondissements. Ces problèmes vont de l’ingérence dans les activités et l’administration à l’exclusion de certains groupes et regroupements, le tout avec une grande disparité de traitement d’un arrondissement à l’autre. **C’est pourquoi les regroupements souhaitent que la politique de la Ville évite les mêmes pièges et vienne aider à corriger certaines situations problématiques.**

Le canevas proposé actuellement tient davantage du processus d’accréditation que d’une véritable politique de reconnaissance. Pour l’instant, ce document ne vient pas reconnaitre l’expertise et l’autonomie des groupes communautaires. La bureaucratie engendrée risque au contraire d’alourdir la tâche tant de la Ville que des groupes.

**Ce sont les programmes de financement de la Ville qui méritent d’être normés et clarifiés** pour en assurer la transparence, et non pas les organismes communautaires. La classification des groupes dans le processus actuel ne vient pas répondre au besoin de reconnaissance des spécificités de l’action communautaire.

Le canevas proposé semble donc nécessiter de nombreux ajustements et travaux préalables qui risquent de dépasser l’échéancier proposé. **Il semblerait donc opportun d’allouer plus de temps à la démarche afin que la réalité des organismes communautaires y soit mieux comprise.**

Les regroupements continuent de vouloir collaborer à la démarche. Ils souhaitent faire profiter la Ville des travaux qu’ils ont déjà effectués avec d’autres paliers gouvernementaux sur le sujet de la reconnaissance. Nous désirons donc apporter des propositions qui devraient se retrouver dans cette future politique.



Les regroupements régionaux : qui nous sommes et ce que nous faisons

Les regroupements sectoriels et intersectoriels régionaux d’organismes communautaires ont été créés à l’initiative des groupes (famille, jeunesse, aîné, personnes en situation d’handicap, logement, immigration, défense des droits sociaux, etc.) pour leur permettre d’échanger sur leurs réalités et pour porter leurs préoccupations aux différents interlocuteurs et décideurs. Ils sont des lieux de démocratie et de défense collective des droits dans le but d’amélioration des conditions de vie de la population et de lutte contre la pauvreté.

* Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)
* Comité régional pour l’autisme et la déficience intellectuelle (CRADI)
* Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM)
* Regroupement des organismes en déficience physique de l’île de Montréal (DéPHY Montréal)
* Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)
* Regroupement des organismes pour hommes de l’île de Montréal (ROHIM)
* Réseau d’action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)
* Réseau d’aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
* Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
* Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM)
* Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS)
* Table régionale des organismes volontaires d’éducation populaire (TROVEP)

Nos objectifs pour l’adoption d’une Politique de reconnaissance et de soutien de l’action communautaire

* Le respect de l’autonomie des groupes communautaires (mission, approches, territoires, etc.) et la reconnaissance de l’action communautaire en tant que pratique.
* La reconnaissance de l’expertise des groupes et regroupements : être consultés et écoutés.
* Une meilleure connaissance de nos réalités par la Ville et les arrondissements (élus et fonctionnaires), notamment en distinguant les OBNL de loisir, l’action communautaire autonome et la défense collective des droits.
* Des processus administratifs proportionnels aux sommes reçues (formulaires, contrats, reddition de compte, délais, paiements).
* La transparence des programmes et l’accès à l’information (sur les balises, les processus, les appels de projets, la répartition et les trajectoires de fonds).
* Une harmonisation entre la Ville et les arrondissements.
* Une harmonisation avec la Politique de reconnaissance québécoise.

# Éléments que l’on devrait retrouver dans la politique de reconnaissance (notre proposition)

1. **La reconnaissance de l’action communautaire et de l’action communautaire autonome est à la base du partenariat avec la Ville de Montréal.**

Au-delà des groupes eux-mêmes, il s’agit de reconnaitre l’action communautaire comme pratique citoyenne. Cela inclut :

* Le respect de l’autonomie des groupes
* Une relation basée sur la confiance, le respect mutuel et la transparence
* Un partenariat libre et volontaire
* Les définitions de l’action communautaire, de l’action communautaire autonome et de la défense collective des droits ainsi que de ce qui les distingue des autres formes d’OBNL.
* Une compréhension de l’action communautaire autonome et de ses pratiques, soit :
	+ L’éducation populaire
	+ La transformation sociale
	+ La vie démocratique
	+ Une vision globale des problématiques
	+ L’exercice de la citoyenneté
	+ L’enracinement dans la communauté
* La reconnaissance de l’expertise développée par les organismes
	+ Dans la détermination des besoins de la population
	+ Dans les actions à entreprendre pour répondre aux besoins identifiés
* Le rôle, la contribution et la place des femmes dans le développement de l’action communautaire
1. **Une politique de soutien par l’établissement de balises de programmes**

Il importe de *normer* chacun des programmes de soutien de la Ville. La Politique de soutien doit énoncer le type de balises que chaque programme doit comprendre, soit :

* Un appel de projets dont le processus est connu et prévisible.
* Des critères d’admissibilité et d’attribution clairs, transparents et connus.
* L’éligibilité de la consolidation d’actions existantes (équilibre entre consolidation et innovation).
* Des délais réalistes pour le dépôt des demandes et de la reddition de compte.
* Un financement pluriannuel qui arrive avant le début du projet.
* La proportionnalité du processus administratif et des exigences en fonction du financement.
* L’inclusion de frais de gestion dans les dépenses admissibles.
* Le respect des pratiques des groupes
1. **La mise en œuvre**
* Mise sur pied d’un comité de suivi tripartite (réunissant la Ville, les arrondissements et des représentants du milieu communautaire). Mandat, composition, etc.
1. **Annexe(s)**
* Liste des programmes de financement de la Ville
* Autres documents nécessaires

Certains enjeux soulevés par le processus d’accréditation proposé par la Ville à l’hiver 2019

**Sur la nécessité d’un processus d’accréditation :**

* Le processus proposé ne règle pas les situations vécues dans les arrondissements (voir plus bas)
* Il complique l’accès à un soutien de la Ville de Montréal : il faut remplir davantage de formulaires, fournir davantage de documents, peu importe si on a accès ou pas à du soutien par la suite.
* Des groupes sont exclus d’emblée alors que certains programmes pourraient leur être accessibles ou leur sont en ce moment.
* Il faut éviter de catégoriser ou de nommer les groupes d’une nouvelle manière. Les groupes existent déjà. Ils n’ont pas besoin d’être redéfinis par la Ville.

**Des questionnements soulevés à la lecture du canevas :**

* Est-ce que des groupes non accrédités mais déjà financés perdraient leur financement?
* Qu’est-ce qui se passe si les priorités de la ville changent?
* Qui décide des priorités de la Ville pour le financement des groupes communautaires?
* Quelles informations seront demandées aux groupes?
* Qu’advient-il des groupes agissant sur 2 arrondissements?

**Certains problèmes rencontrés avec les processus d’accréditation des arrondissements:**

* Ingérence dans les activités :
	+ Demande d’un nombre minimum de participants pour partir une activité
	+ Demande d’organiser certaines activités avec un autre OBNL (centre de loisirs)
	+ Demande que les participants aient la carte biblioloisir
	+ Demande de fonctionnaires d’assister aux activités
* Ingérence dans la vie démocratique :
	+ Exigence qu’un.e représentant.e de l’arrondissement soit présent.e aux AG et/ou CA.
	+ Les administrateurs et administratrices doivent résider dans l’arrondissement.
* Ingérence dans l’administration :
	+ Demande de participer à l’embauche de la personne qui réalisera les activités financées
	+ Critères de non-dédoublement dans un arrondissement
* Reddition de compte :
	+ Demande de listes nominatives des participants aux activités pour vérifier s’ils viennent de l’arrondissement
	+ Parfois très lourde pour le montant reçu
* Exclusion de plusieurs groupes et/ou regroupements
	+ En raison du territoire desservi (supra-régional) ou du secteur d’activité (santé mentale, aide aux aînés, considérés comme du domaine de la santé)
* Disparités importantes d’un arrondissement à l’autre
	+ Non-reconnaissance du développement social comme priorité par certains arrondissements. Conception du développement social très variable.
	+ Catégorisation différente et donc soutien différent
	+ Formulaires intrusifs ou comportant des questions peu claires pour les groupes, les amenant à être classés dans la mauvaise catégorie et à devoir refaire le processus.